

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, 1^{er} novembre 2022 à 19 h.

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion

Siège no 1 Monsieur Francis Quirion

Siège no 2 Madame Karine Champagne

Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux

Siège no 4 Monsieur Shawn Marier

Siège no 5 Monsieur Alain Poulin

Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Est absent :

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux

4. **LÉGISLATION**

4.1 Quote-Part PSL

4.2 Remerciement au ministère des Transports

4.3 Quote-part Transport autonomie

4.4 Demande de dérogation mineure DPDRL220100

4.5 Demande de dérogation mineure DPDRL220099

5. **FINANCES**

5.1 Compte pour approbation

6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX

- 6.1 Acceptation de l'estime à jour de firme EXP pour le projet 269
- 6.2 Autorisation pour achat signalisation (budget 2023)
- 6.3 Directive de changement abri abrasif

7. PERSONNEL

8. LOISIRS ET CULTURE

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

11. AUTRES SUJETS

11.1 Premiers répondants

12. Période de questions

13. Ajournement de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-11-283 Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2022-11-284 Il est proposé par monsieur Alain Poulin, et résolu l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance d'ajournement du 18 octobre 2022 .

4. LÉGISLATION

4.1. QUOTE-PART PSL

2022-11-285

Considérant que le conseil municipal a reçu une demande de contribution financière de l'Office d'Habitation du Sud de la Chaudière ;

Considérant que la municipalité a une entente pour le paiement de 10 % des coûts du supplément au loyer pour les résidents bénéficiant d'une subvention au loyer ;

Considérant que la contribution financière pour l'année 2022 s'élève à 492.51\$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que l'aide financière de 492.51\$ soit versée à l'Office d'Habitation du Sud de la Chaudière.

4.2. REMERCIEMENT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

2022-11-286

Considérant que des travaux de pavage à la sortie est de la municipalité ont été effectués ;

Considérant que le conseil municipal désire remercier le Ministère du Transport pour le pavage de la 269 à l'entrée du village secteur est.

Considérant que les travaux sont terminés ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Qu'une lettre de remerciement soit envoyée au Ministère des Transport pour le pavage effectué à la sortie du village entrée Est.

4.3. QUOTE-PART TRANSPORT AUTONOMIE

2022-11-287

Considérant que le conseil municipal a reçu la demande de contribution 2023 pour le transport adapté de Transport Autonomie Beauce-Etchemin;

Considérant que la quote-part municipale 2023 a été augmentée exceptionnellement de 20% donc de 2.48\$/résident ;

Considérant que le nombre d'habitants de la municipalité de Saint-Honoré de Shenley est présentement de 1521 habitants, le montant de la quote-part est de 3772.08\$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le montant de 3772.08\$ soit la contribution versée pour le transport adapté en 2023.

4.4. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DPDL220100

2022-11-288

Considérant la demande de dérogation mineure DPDL220100(permis DRL220126) du propriétaire de l'immeuble situé au 526 Le Grand-Shenley, pour avoir une entrée privée supérieure à la réglementation en vigueur;

Considérant que le règlement municipal stipule que : "La longueur d'une entrée est établie à vingt-quatre (24) pieds ou 7.32 mètres pour une résidence, à quarante-huit (48) pieds ou 14.64 mètres (maximum) pour une ferme, à quarante-huit (48) pieds ou 14.64 mètres (maximum) pour une industrie ou commerce."

Considérant que les membres du Comité consultatif en urbanisme ont été consultés et après analyse, ceux-ci recommandent au conseil municipal d'accepter la demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil, après avoir pris en compte l'analyse du CCU, accepte la demande de dérogation mineure DPDL220100(permis DRL220126).

4.5. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DPDL220099

2022-11-289

Considérant la demande de dérogation mineure DPDL220099(permis DRL220118) du propriétaire de l'immeuble situé au 416 9^e Rang, pour l'implantation d'un bâtiment secondaire qui ne respecte la réglementation municipale en vigueur;

Considérant que le règlement municipal stipule que : " Les bâtiments accessoires ou complémentaires à l'usage principaux à pas moins de 1 mètre des lignes latérales du terrain pourvu qu'aucune ouverture ne soit prévue; dans le cas contraire, la distance est portée à 1.5 mètre. La superficie maximale autorisée est de 15m².

Considérant que les membres du Comité consultatif en urbanisme ont été consultés et après analyse, ceux-ci recommandent au conseil municipal d'accepter la demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil, après avoir pris en compte l'analyse du CCU, accepte la demande de dérogation mineure DPDRL220099(permis DRL220118).

5. FINANCES

5.1. COMPTES POUR APPROBATION

2022-11-290 **Considérant** que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la liste des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois d'octobre 2022 au montant total de 478 301.68 \$ soient adoptés tels que présentée et détaillée comme suit :

Salaires et payées :	46 088.90 \$ allocations
Factures	114 124.16 \$ payées :
Factures à	318 088.62 \$ payer :

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1. ACCEPTATION DE L'ESTIMATION À JOUR DE LA FIRME EXP POUR LE PROJET 269

2022-11-291 **Considérant** que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a un projet pour la réfection de la route 269 en collaboration avec le Ministère des Transports ;

Considérant que le Ministère des Transports a présenté sont estimés à jour du projet aux membres du conseil de la municipalité ;

Considérant que les membres du conseil sont en accord avec le document présenté par le ministère des Transports ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la mise à jour, comprenant une présentation de l'estimation et des plans, du Ministère des Transports pour le projet de réfection de la route 269 .

6.2. AUTORISATION POUR ACHAT SIGNALISATION

2022-11-292

Considérant que les employés de voirie de la municipalité avaient effectué une analyse de la signalisation des routes municipales ;

Considérant que ceux-ci ont trouvé quelques déficiences à réparer et/ou corriger ;

Considérant que les achats ont été effectués auprès de l'entreprise Signalisation Lévis inc. au montant de 2325.14\$ tx inclus pour corriger ces déficiences ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le paiement de matériel à l'entreprise Signalisation Lévis inc., pour améliorer la signalisation municipale, au montant de 2325.14\$ taxes incluses.

6.3. DIRECTIVE DE CHANGEMENT ABRI ABRASIF

2022-11-293

Considérant que des travaux sont effectués au toit du garage municipal;

Considérant que l'installation d'une membrane sous la tôle serait essentielle;

Considérant que le coût de l'installation de celle-ci serait de 2988.67\$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la membrane soit posée sous la tôle pour améliorer l'étanchéité au coût de 2988,67\$ plus taxes;

Que la dépense fasse partie intégrante du projet et qu'elle soit financée par celui-ci.

6.4. RECOMMANDATION PAIEMENT 3-ABRI À ABRASIF

2022-11-294

Considérant que la municipalité de St-Honoré-de-Shenley poursuit ses rénovations de l'abri abrasif par la firme Les Constructions GBM Inc. ;

Considérant que le projet avance bien, il est recommandé de verser le 3^e paiement de 232 329.56\$ taxes incluses à Les Constructions GBM Inc. ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le montant de 232 329.56\$ taxes incluses soit versé à Les Constructions GBM Inc. pour le 3^e paiement des travaux de l'abri abrasif.

7. PERSONNEL

8. LOISIRS ET CULTURE

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois d'octobre 2022.

11. AUTRES SUJETS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

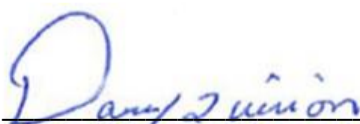
Aucune/quelques questions/s

13. FERMETURE/AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2022-11-295

Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 15 novembre 2022.

Il est 20h30.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier